Élection partielle au



poste de maire

le 26 juin



Processus de vote par correspondance

Vous pouvez choisir de voter par correspondance. Présentez votre demande entre le 1^{er} et le 26 mai à toronto.ca/VoteByMail.

Démarrez avec MonVote

Vérifiez si votre nom figure sur la liste électorale dès le 1^{er} mai, repérez votre quartier et qui sont les candidats au poste de maire à toronto.ca/MonVote.

Dates clés

1er mai

- Premier jour pour vous inscrire au vote par correspondance
- Premier jour pour ajouter, modifier ou mettre à jour vos renseignements sur la liste électorale.

15 mai

 Premier jour pour demander un formulaire de procuration et prendre rendezvous pour le faire certifier en envoyant un courriel à Inscription de l'électeur@toronto.ca ou en appelant au 311.

23 mai

- Les cartes d'information de l'électeur sont envoyées aux électeurs admissibles par la poste.
 - Seuls les électeurs admissibles dont le nom figure sur la liste des électeurs en date du 14 mai 2023 recevront une carte d'information de l'électeur par la poste. Si votre nom figure sur la liste des électeurs et que vous ne recevez pas de carte d'information de l'électeur par la poste, vous pouvez y accéder en utilisant MonVote à l'adresse toronto.ca/MonVote.



26 mai

• Date limite pour s'inscrire au vote par correspondance, avant 16 h 30.

Du 8 au 13 juin

• Six jours de vote par anticipation de 10 h à 19 h.

15 juin

• Les trousses de **vote par correspondance** dûment remplies doivent être retournées au plus tard à midi (12 h).

Lundi 26 juin

• Jour d'élection de 10 h à 20 h.



Options pour voter

En personne

Vous pouvez voter en personne n'importe quel jour de vote prévu. Vous pouvez voter par anticipation (du 8 au 13 juin) ou le jour de l'élection, le lundi 26 juin.

Par correspondance

ÉTAPE Nº 1 : Inscrivez-vous au vote par correspondance

- Consultez le site toronto.ca/VoteByMail dès le 1er mai.
- Vous avez jusqu'au vendredi 26 mai à 16 h 30 pour vous inscrire.

ÉTAPE Nº 2 : Remplissez les documents de la trousse

Une fois votre demande approuvée, vous recevrez dès le 23 mai une trousse de documents à remplir.

- SIGNEZ le formulaire de déclaration
- **REMPLISSEZ** le bulletin de vote
- Après l'avoir cachetée, INSÉREZ l'enveloppe intérieure dans l'envelopperéponse de couleur jaune.

ÉTAPE Nº 3 : Renvoyez la trousse par la poste

- Placez votre trousse une fois remplie dans une boîte à lettres de Postes Canada ou déposez-la dans l'une des boîtes jaunes de dépôt d'Élections Toronto.
- Tous les quartiers seront munis d'une boîte de ce genre dès le 1^{er} juin. Vous trouverez leur adresse respective à toronto.ca/VoteByMail.
- Les trousses de vote par correspondance dûment remplies doivent être retournées au plus tard le 15 juin à midi (12 h).

Questions ou informations relatives à l'accessibilité

- Écrivez-nous à elections@toronto.ca ou appelez-nous au 311
- Pour en savoir plus, consultez toronto.ca/VoteByMail



Par procuration

Si vous n'êtes pas en mesure de voter en personne ou par correspondance, vous pouvez désigner un mandataire. Un mandataire est une personne en qui vous avez confiance pour voter en votre nom et qui est admissible à voter à l'élection partielle au poste de maire de Toronto en 2023. Remplissez un formulaire de nomination d'un mandataire, signé par vous et par le mandataire, et faites-le certifier par le secrétaire municipal avant le 26 juin à 16 h 30.

À compter du 15 mai, communiquez avec Toronto Elections pour obtenir un formulaire de vote par procuration et prenez rendez-vous pour le faire certifier en envoyant un courriel à l'adresse https://www.elections.on.ca/fr/voting-in-ontario/voter-registration.html ou en appelant le 311.

Pour en savoir plus, consultez toronto.ca/ByElection

Qui peut voter

Pour voter à l'élection partielle au poste de maire en janvier 2023, vous devez réunir les conditions suivantes :

- être citoyen(ne) canadien(ne);
- avoir au moins 18 ans;
- être résident(e) de la Ville de Toronto; ou
- si vous n'êtes pas résident(e) de la Ville de Toronto, vous ou votre conjoint(e) devez posséder ou louer une propriété dans la ville;
- aucune loi ne vous interdit de voter.

Vous ne pouvez voter qu'une seule fois, quel que soit le nombre de propriétés que vous détenez ou louez dans la ville.

Inscrivez votre nom sur la liste électorale

Il est important de vérifier si vos renseignements sont exacts, tout particulièrement si vous avez déménagé ou changé votre nom depuis les dernières élections. Si vous figurez sur la liste électorale, vous recevrez une carte d'information de l'électeur par la poste.



À compter du 1^{er} jusqu'au 26 mai, vérifiez, ajoutez ou mettez à jour vos renseignements sur la liste électorale en :

- vous rendant à toronto.ca/MonVote;
- envoyant un courriel à VoterRegistration@toronto.ca;
- appelant le 311.

Après le 26 mai, vous pouvez ajouter votre nom à la liste de vote lorsque vous vous présentez au vote par anticipation (du 8 au 13 juin) ou le jour de l'élection, le lundi 26 juin.

Vous devez apporter une pièce d'identité en vous rendant voter, même si vous êtes inscrit sur la liste électorale.

Jours de vote

Jour de l'élection

Lundi 26 juin 2023, de 10 h à 20 h. Si vous choisissez de voter le jour de l'élection et que vous possédez ou louez plusieurs propriétés, vous ne pouvez voter qu'une seule fois et vous devez voter dans le quartier que vous habitez.

Jours de vote par anticipation

Votez tôt pendant les six jours de vote par anticipation, du jeudi 8 juin au mardi 13 juin de 10 h à 19 h.

Vous trouverez les bureaux de scrutin par anticipation sur la carte d'information de l'électeur, en utilisant MonVote ou en vous rendant sur le site à toronto.ca/AdvanceVote. Vous pouvez voter durant les jours de vote par anticipation à n'importe quel bureau de vote de la ville.

Informations à l'intention des étudiants

Si vous êtes étudiant et que vous considérez que votre « domicile » est l'endroit où vous vivez lorsque vous n'êtes pas à l'école, ce qui signifie que vous prévoyez y retourner, vous êtes alors admissible à voter à la fois dans votre municipalité de « résidence » et dans la municipalité où vous vivez actuellement pendant vos études. Pour en savoir plus, consultez toronto.ca/ByElection.



MonVote

L'application Web MonVote contient tout ce dont vous avez besoin en prévision de l'élection partielle au poste de maire en 2023.

Dès le 1^{er} mai, visitez le site à **toronto.ca/MyVote** et inscrivez votre adresse à Toronto pour :

- savoir si vous êtes inscrit sur la liste électorale;
- ajouter, modifier ou mettre à jour vos renseignements sur la liste électorale (jusqu'au 26 mai);
- connaître les candidats à la mairie;
- trouver votre quartier et une carte de celui-ci;
- consulter, télécharger ou imprimer votre carte d'information de l'électeur (dès le 1^{er} juin);
- savoir où aller pour voter et à quel moment (dès le 1^{er} juin);
- trouver des renseignements en matière d'accessibilité au sujet de votre bureau de vote (dès le 1^{er} juin);
- consulter un exemple de votre bulletin de vote (dès le 1^{er} juin).

Continuez de consulter l'application MonVote avant de vous rendre voter, car l'emplacement des bureaux de vote peut changer.

Carte d'information de l'électeur

Envoi des cartes d'information de l'électeur par la poste dès le 23 mai. Le fait d'avoir en main votre carte d'information de l'électeur au bureau de vote facilitera le processus de vote. Cette carte ne peut pas servir de pièce d'identité.

Vous n'avez pas besoin de votre carte d'information de l'électeur pour voter.

- Si votre nom figure sur la liste électorale et que vous n'avez pas reçu votre carte tandis qu'un membre de votre famille a reçu la sienne, il se pourrait que Postes Canada envoie les cartes en lots.
- Si vous recevez plus d'une carte d'information de l'électeur, amenez la carte la plus exacte sur laquelle votre identité correspond au bureau de vote où vous aller voter.



- Si l'information figurant sur la carte que vous recevez est inexacte, amenez- la avec vous lorsque vous allez voter et demandez à remplir une demande de modification de la liste électorale.
- Si vous recevez une carte d'information de l'électeur pour une personne qui ne vit pas dans votre foyer, vous pouvez inscrire Retourner à l'expéditeur sur la carte et la déposer dans n'importe quelle boîte à lettres de Postes Canada.

Pour en savoir plus, consultez toronto.ca/VIC (en anglais seulement)

Information en matière d'accessibilité

Si vous rencontrez un obstacle en voulant voter, communiquez avec Toronto Elections en envoyant un courriel à l'adresse elections@toronto.ca ou en appelant le 311.

Bureaux de vote

Tous les lieux où vous pourrez voter seront accessibles. Des renseignements au sujet de chacun de ces endroits, par exemple la présence de rampes, d'ouvre-porte automatiques ou de dispositifs d'assistance, sont accessibles à l'adresse toronto.ca/elections/Voters.

Matériel de vote accessible

Le terminal de vote électronique est un appareil de marquage des bulletins de vote qui permet aux électeurs ayant un handicap de marquer leur bulletin de vote en privé et de manière indépendante. Ses caractéristiques comprennent un écran tactile, une fonction audio, un clavier en braille, un dispositif permettant d'aspirer ou de souffler dans une paille, des languettes basculantes ou commutateurs à pied ainsi que des fonctions permettant d'ajuster la taille des caractères et le contraste des couleurs.

Des terminaux de vote électronique seront offerts à tous les bureaux de vote par anticipation. Si vous avez besoin d'utiliser un terminal de vote électronique le jour de l'élection et que votre bureau de vote désigné n'en comporte pas, vous pouvez demander à transférer votre bulletin de vote en appelant le 311.



Autres services

- Vous pouvez demander de voter par correspondance si vous n'êtes pas en mesure de voter en personne. Rendez-vous sur le site à toronto.ca/VoteByMail pour faire votre demande.
- Tous les bureaux de vote comprendront des instructions sur la façon de voter en braille et dans 26 langues.
- Tous les bureaux de vote auront des loupes grossissantes pour aider les électeurs ayant une faible vision.
- Si vous n'êtes pas physiquement en mesure d'entrer dans le bureau de vote, vous pouvez demander de l'assistance pour voter à un autre endroit du bureau de vote, par exemple, dans le terrain de stationnement ou en bordure de la rue. Pour en savoir plus, appelez le 311.
- Vous pouvez être accompagné d'un ami pour vous aider si vous n'êtes pas en mesure de remplir le bulletin de vote par vous-même ou vous pouvez demander l'aide d'un membre du personnel électoral.
- Tous les bureaux de vote acceptent le recours à des personnes de soutien et à des animaux d'assistance.
- Il est également possible de demander un transfert du bulletin de vote dans les cas où un électeur fait face à un obstacle à son bureau de vote désigné. Appeler le 311 à l'avance.
- Si vous n'êtes pas en mesure de voter en personne ou par la poste les jours de vote, vous pouvez désigner un mandataire. Il suffit d'envoyer un courriel à VoterRegistration@toronto.ca.
- Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir des renseignements sur l'élection en appelant la ligne TTY, au 416 338-OTTY (0889).

Pour en savoir plus, consultez toronto.ca/AccessibleElections



Pièces d'identité acceptées

Une pièce d'identité est requise pour voter. N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité indiquant votre nom et votre adresse admissible à Toronto. Votre carte d'information de l'électeur ne peut pas servir de pièce d'identité.

Exemples de pièces d'identité acceptables :

- Permis de conduire de l'Ontario ou certificat d'immatriculation d'un véhicule en Ontario (portion relative au véhicule), carte-photo.
- Chèque personnalisé comportant la mention « annulé », un relevé de carte de crédit ou de compte bancaire.
- Facture de consommation d'électricité, de téléphone ou de câblodistribution, d'eau, de gaz ou facture d'une société de services publics.
- Talon de chèque, feuillet T4 ou reçu de paie émis par un employeur.
- Relevé de dépôt direct Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.
- Évaluation de l'impôt foncier, avis de cotisation de l'impôt sur le revenu, relevé de prestation fiscale pour enfants.
- État de compte de prêt hypothécaire, convention de bail ou contrat de location.
- Relevé de notes ou bulletin scolaire d'un établissement postsecondaire.
- Document attestant la résidence sur un campus, émis par les autorités responsables de la résidence des étudiants dans un établissement postsecondaire.
- Tout autre document du gouvernement du Canada ou de l'Ontario, ou d'une municipalité de l'Ontario, ou document émis ou certifié par un tribunal en Ontario.
- Tout document d'un Conseil de bande en Ontario établi conformément à la Loi sur les Indiens (Canada).
- Police ou relevé d'assurance.
- Contrat de prêt ou autre entente financière avec une institution financière.
- Feuillet T4E, relevé des prestations d'assurance-emploi versées.
- Feuillet T4A (SV), relevé de la Sécurité de la vieillesse, feuillet T4A (P), état des prestations du Régime de pensions du Canada, état de compte du cotisant au Régime de pensions du Canada.



- Feuillet T5007, relevé des prestations versées par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB).
- Carte de l'INCA ou d'un autre organisme de bienfaisance reconnu qui offre des services à des personnes handicapées.
- Document attestant la résidence dans un foyer de soins de longue durée, conformément à la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée, émis par l'administrateur du foyer.

Si vous n'avez pas de pièce d'identité acceptable et que votre nom ne figure pas sur la liste électorale, on vous demandera de revenir avec votre pièce d'identité si vous voulez recevoir un bulletin de vote.

Médias sociaux, Web et courriel

Twitter: @cityoftoronto

Facebook: City of Toronto

Instagram: @cityofto

Site Web: Toronto.ca/byelection (en anglais)

Courriel: elections@toronto.ca

Traduction des renseignements

Si vous avez besoin d'informations dans une autre langue, appelez le 311 ou rendez-vous sur le site à toronto.ca/elections/Voters

